



## **PROCES-VERBAL NO 01/2024 DE LA SEANCE DU CONSEIL**

### **COMMUNAL DE LIGNEROLLE DU LUNDI 15 AVRIL 2024**

Président : M. Lionel Favre

M. le président : je souhaite la bienvenue aux membres du conseil et de la municipalité et les remercie de leur présence. Nous sommes contents d'être dans ce lieu particulier et je remercie Olivier de nous avoir donné l'opportunité d'être ici ce soir. Je remercie également M. Patrick Simonin pour la visite du Parlement. Notre séance va se dérouler à la salle plénière du Grand Conseil, où beaucoup de choses se discutent, se décident, se votent.

#### **ORDRE DU JOUR :**

1. Appel
2. Adoption du dernier PV
3. Communications de la municipalité
4. Propositions individuelles.

L'ordre du jour est ainsi accepté à l'unanimité.

#### **1. Appel**

Présents : 20

Excusés : 5 : Marion Bourgeois, Alexandre Gachet, Romain Nicole, Jonathan Nicolet et Noriane Roy

#### **2. Adoption du dernier PV**

M. le président ouvre la discussion concernant le procès-verbal no 02/2023 de la séance du 4 décembre 2023. La parole n'est pas demandée et le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

#### **3. Communications de la municipalité**

M. le Syndic donne la parole à chaque municipal·e présent·e.

M. Pierre Dumartheray : concernant l'AIMS, les travaux arrivent au terme de la première étape de la rive gauche. Il reste encore un travail important, soit la STAP (station de pompage) des Milières, en montant contre le stand. Des panneaux photovoltaïques vont être installés sur cette STAP ; en effet, nous aurons besoin d'énergie pour faire remonter l'eau au nouveau réservoir et ces panneaux, dont le prix est très intéressant, nous permettront d'en économiser. Le réservoir est terminé, il faut encore poser l'appareillage et nous allons le mettre sous pression prochainement. La mise en service est prévue à mi-septembre. Ce soir, à 18h57, le débit de la Source Mercier était de 1'294 litres/minute.

Mme Astrid Goël : nous avons remarqué que l'eau est très calcaire ; est-ce que c'est provisoire ou est-ce que nous n'avons plus la même eau qu'avant ?

M. Pierre Dumartheray : pour vous, cela n'a pas changé, vous étiez déjà reliés directement à la Source Mercier. C'est assez étonnant, j'en prends note et je vais voir avec le service concerné.

Mme Eliane In-Albon : je suis un peu frustrée ce soir, car les conseils intercommunaux commenceront dès jeudi prochain et je n'ai donc pas de communication à vous transmettre.

M. Alix Michel :

- Concernant la place de jeux, j'ai eu un contact avec M. Olivier Oezsari de l'entreprise Kompan le 4 avril 2024 : les jeux sont commandés et la concertation entre les entreprises Kompan, Realsport et Blaser se fait correctement ; normalement, les travaux pourront commencer au début du mois de mai.

M. Charles-Guillaume Nicole : pouvez-vous nous donner des précisions ? Ces travaux se feront-ils dans la cour d'école et également vers le battoir ?

M. Alix Michel : nous avons laissé tomber le projet vers le battoir et la place de jeux sera faite sur le terrain de foot du collège. Ces travaux seront faits en deux étapes : dans le courant du mois de mai, une fondation où le tartan sera coulé va être faite et les jeux seront installés. Puis, pendant les vacances, Blaser s'occupera du terrain de foot.

M. Charles-Guillaume Nicole : les travaux vont donc se faire pendant l'école ?

M. Alix Michel : oui. Le terrain de foot sera toujours accessible ; par contre, la partie jeux vers la station électrique contre le mur de la fromagerie ne sera plus à disposition des enfants.

- Concernant la sécurisation du village, vous avez pu constater que des toberones ont été posés au coin du collège, ceci afin d'éviter que les véhicules passent trop près du bord et, ainsi, permettre aux conducteurs d'avoir une meilleure visibilité si quelqu'un traverse la rue. M. Yanef de la DGMR est venu sur place pour nous conseiller et, sur photo, a validé l'installation. Il estime qu'il n'est pas nécessaire de mettre un passage à piétons entre l'église et le collège. Ces toberones ont été prêtés à la commune pour une durée d'environ six mois. D'ici là, la municipalité va réfléchir et décidera si c'est mieux de mettre des piquets ou des bacs à fleurs en pensant également au déneigement.

M. Sylvain Werly : c'est bien d'avoir posé des piquets vers la fontaine devant l'église. Par contre, il faudrait également en poser un ou deux vers le passage à piétons du côté du château car, si une voiture est parquée, on manque de visibilité.

M. Alix Michel : ce n'est pas vraiment utile, car il y aura l'abris-bus ; cela risque de charger si nous posons encore des piquets.

- Concernant les deux abris-bus, M. Fabien Roy, architecte indépendant, devrait nous soumettre un projet d'ici la semaine prochaine. Nous nous sommes vus auparavant sur place pour discuter et il a pris note de ce que nous avons envie de faire ; de plus, comme ces abris-bus seront proches du château et de l'église, ils devront être adaptés vis-à-vis des monuments historiques.

M. Frédéric Nicod :

- Quelques nouvelles concernant les forêts : une coupe a été faite au chemin Pierrailles et une autre au chemin Grégoz, au mois de mars. De plus, trois arbres ont été abattus pour des constructions et des abattages de sécurité ont été faits vers l'ancienne douane. Dans le cadre de la tournée des pâturages, certaines coupes de sécurisation vont également être faites : des arbres secs autour du chalet de La Thiolle et d'un autre chalet situé sur un terrain communal vers La Bessonnaz vont être abattus. Nous pouvons constater qu'en ce début d'année, nous n'avons pas que des travaux d'urgence, mais aussi quelques coupes normales.

- Concernant les bâtiments communaux, je n'ai rien de spécial à vous transmettre.

M. le Syndic :

- Concernant l'ASIOR, le comité directeur et la commission des bâtiments commenceront la pré-réception des travaux du collège à Montcherand la semaine prochaine et, normalement, la remise des clés se fera à fin mai. Ce nouveau collège a été baptisé du sobriquet des habitants de Montcherand, soit le collège des Pique-Raisinets.

A l'heure actuelle, les UAPE sont gérées par les communes où se trouvent les locaux et, afin de faciliter l'accès à ces structures pour les enfants de tous les villages, le Codir de l'ASIOR pense qu'à l'avenir ce serait mieux d'avoir une convention. Nous sommes donc en train d'étudier une convention entre toutes les communes membres de l'ASIOR pour l'utilisation des UAPE du périmètre de l'ASIOR. Une séance avec les syndics et les municipaux concernés est d'ores et déjà agendée.

- L'autre sujet dont vous avez certainement entendu parler est l'Arrêt du Tribunal fédéral du 12 février 2024 concernant le parc éolien du Bel Coster. Nous nous sommes rencontrés ce matin avec les trois communes concernées, Alpiq, notre avocat-conseil et le bureau porteur de ce projet et je vais vous résumer l'exposé. Le recours est admis. L'arrêt attaqué est réformé en ce sens que les décisions du 22 octobre 2019 du DIT et du DIRH sont annulées, de même que les décisions de la DGE du 16 juillet 2019 et celles du 12 mars 2018 du conseil général de L'Abergement et des conseils communaux de Ballaigues et de Lignerolle. En lisant ces premières lignes, on se dit que tout est fichu, mais ce n'est pas tout à fait le cas.

Après analyse, il en ressort quand même des points positifs :

- Les questions relatives à la planification directrice et à l'efficacité énergétique du projet ont été suffisamment traitées au niveau de la planification de détail. Avec une production annuelle attendue de 66 GWh au minimum, le seuil de 20 GWh/an pour l'intérêt national est largement dépassé. En effet, dès qu'un projet de parc éolien dépasse les 20 GWh/an, il est considéré, aujourd'hui, comme intérêt national.
- La position de la CDAP (Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal) sur le rejet de l'inspection locale en France et le respect des exigences de la Convention d'ESPOO (travail qui s'est fait entre le canton de Vaud et la France, surtout le département du Doubs) est confirmée.
- L'argument de la protection du paysage est irrecevable, tout comme le grief relatif à l'impact du projet sur le tourisme local.
- Pour la projection de glace, la détermination générale du risque apparaît suffisante et le grief doit être écarté.
- L'impact du projet sur la Chouette de Tengmalm, le Pipit des arbres, le Grand Tétrás et les chiroptères a été suffisamment évalué et les mesures de compensation sont satisfaisantes.
- Protection des eaux souterraines : site en principe apte pour un parc éolien.

Les éléments négatifs :

- Le TF va à l'encontre de la CDAP et du préavis positif de l'OFEV (Office fédéral de l'environnement) et indique que les lacunes de l'étude d'impact, reconnues par la Cour cantonale à propos de la Bécasse des bois, du Milan royal, de l'Aigle royal, du Grand-Duc et des oiseaux migrateurs, doivent être comblées au stade du plan d'affectation déjà, puisqu'elles pourraient conduire, le cas échéant, à la suppression ou au déplacement d'une ou plusieurs machines, ainsi qu'à des mesures de réduction de la production susceptibles de remettre en cause la pesée d'intérêts globale qui doit être effectuée à ce stade.
- Concernant la protection des eaux, le TF suit la position de l'OFEV indiquant que les investigations relatives à la fragmentation de la roche pourraient conduire à « ajuster légèrement, si besoin localement, les sites d'implantation des éoliennes, afin d'éviter les grandes cavités karstiques ».

Cela fait en tout cas une année et demie que le dossier était au Tribunal fédéral et, pendant ce temps, nous avons continué d'avancer sur le projet, en nous basant sur les études complémentaires qui avaient été demandées pour le projet de Ste-Croix. Par contre, lorsque le dossier est au TF, il est impossible de revenir avec des compléments d'informations.

Avancement des études complémentaires :

- Les investigations hydrologiques (forages de reconnaissance, essais de traçages) et le rapport final du bureau Norbert sont finalisés. Ils n'ont pas pu être apportés au TF durant la procédure, mais ont été présentés aux partenaires français (ARS et Sous-Préfecture) le 20 juin 2023 à Ballaigues. Les risques durant la construction sont totalement couverts par le plan de mesures proposé. Aucune cavité karstique aux sites d'implantation des éoliennes n'a été trouvée et donc aucun déplacement n'est nécessaire.

- Les études demandées sur l'avifaune sont en cours avec un ornithologue :
  - Aigle royal : espèce non menacée au niveau mondial, européen et suisse.  
Conclusion de l'étude : pas de risque identifié à ce jour sur le déplacement ou la suppression d'une éolienne.
  - Hibou Grand-Duc : espèce non menacée au niveau mondial et européen, mais vulnérable en Suisse.  
Conclusion de l'étude : le hibou Grand-Duc est présent dans les Gorges de l'Orbe où se trouvent des falaises → Pas de risque identifié à ce jour sur le déplacement ou la suppression d'une éolienne.
  - Recensement des dortoirs des Milans royaux : espèce non menacée au niveau mondial, européen et suisse.  
Conclusion de l'étude : il y a beaucoup de Milans royaux à Lignerolle, mais ils redescendent en plaine pendant l'hiver et aucun dortoir hivernal n'a été trouvé dans la région → Pas de risque identifié à ce jour sur le déplacement ou la suppression d'une éolienne.
  - Bécasse des bois : espèce non menacée au niveau mondial et européen, mais vulnérable en Suisse et toujours chassée.  
Conclusion de l'étude : une aire de croûle est située à moins de 500 mètres de l'éolienne no 2. La Bécasse des bois est très commune en Europe. Chaque année, plusieurs millions de ces oiseaux sont tués (chasse) → Pesée d'intérêts entre avifaune vs production d'énergie à discuter avec l'OFEV ; mesures de compensation importantes prévues.
  - Oiseaux migrateurs : observations en cours – pas de problème identifié à ce stade.

Pour la suite, ces compléments d'études vont encore être finalisés. Nous allons également discuter avec le canton.

#### **4. Propositions individuelles**

M. Charles-Guillaume Nicole : j'ai une question par rapport au débit d'eau dans le village. A la maison, nous avons eu un problème de pression, un sanitaire est venu et il s'est avéré que le problème ne venait pas de notre installation, mais des canalisations sur le territoire communal. Apparemment, nous avons seulement la moitié de la quantité d'eau prévue qui arrive. Je voudrais donc savoir si d'autres situations similaires se sont présentées et qu'est-ce que nous pourrions faire. Je ne sais pas si Etienne Gaillard en a parlé à la municipalité.

M. Pierre Dumartheray : d'autres ont trop de pression, nous sommes en train de regarder pour réguler toute la pression dans le bas du village.

M. Charles-Guillaume Nicole : ce n'est pas un problème de pression, mais la canalisation est obstruée.

M. Pierre Dumartheray : une campagne de curage va commencer prochainement et je leur demanderai de venir curer cette conduite principale.

M. le Syndic : oui, Etienne m'en a parlé. Si c'est vraiment urgent, il faut intervenir, mais ce serait bien d'attendre la fin des travaux pour voir s'il y a d'autres cas dans le village. Lorsqu'on fait ce genre de travaux, des morceaux de calcaire peuvent se déposer, car les conduites ne sont pas pleines et il y a de l'air.

M. Cédric Deluz : chez nous, nous avons eu de la surpression à la fin de l'année passée.

M. Pierre Dumartheray : actuellement, c'est comment ?

M. Cédric Deluz : j'ai posé un réducteur et il n'y a plus de soucis. Est-ce que j'étais le seul dans ce cas-là ?

M. Pierre Dumartheray : nous ne savons pas, les personnes ne se sont pas annoncées.

Mme Marilyn Lambert : pouvez-vous nous dire pour quelle raison des barrières ont été posées vers l'ancienne douane et au bord du chemin de La Beste ?

M. Frédéric Nicod : nous n'avons pas été informés et nous ne savions pas non plus pourquoi ces barrières avaient été posées. En fait, elles ont été posées pour protéger les ouvrages militaires situés en aval.

Mme Astrid Goël : je suis allée à l'arbre Président et l'endroit est dangereux, une planche est en train de se casser ; il faudrait vraiment faire quelque chose.

M. Frédéric Nicod : c'est en cours. Les planches, mais aussi certains éléments de la structure posent problème. Je dois aller sur place avec l'employé communal pour voir ce que nous pouvons faire. Il a déjà entrepris certaines démarches et je le remercie.

M. le président :

- Tout d'abord un rappel qui s'adresse plus particulièrement aux présidents de commissions : pour l'organisation des réunions des commissions, ce sont les membres qui sont convoqués en premier et ce sont uniquement ces personnes qui siègent. Si un(des) membre(s) est(sont) absent(s), alors le(s) suppléant(s) doit(vent) être convoqué(s). Les suppléants ne siègent donc pas si tous les membres sont présents.
- Une nouvelle commission pour la révision des statuts de l'AIVM va être nommée prochainement.
- Les prochaines séances du conseil sont prévues les 17 juin, 7 octobre et 9 décembre 2024.
- Je profite de vous rappeler les prochaines manifestations dans le village :
  - La Jeunesse organisera sa traditionnelle soirée raclette le vendredi 26 avril, à L'Abergement.
  - Les repas du vendredi soir au stand reprendront à fin mai.
  - Une soirée pour l'accueil des nouveaux citoyens aura lieu le vendredi 31 mai, une quinzaine de jeunes y ont été invités pour passer le cap de la majorité.
- Nous arrivons au terme de cette séance particulière ici à la salle plénière du Grand Conseil ; j'ai eu beaucoup de plaisir à être ici et je remercie encore une fois Olivier et Patrick.

La parole n'est plus demandée et la séance est levée à 19h45.

Le président :  Lionel Favre



La secrétaire :  Béatrice Petermann

